

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2013

ATTRIBUTIONS DU GARDE DES Sceaux ET DES MAGISTRATS DU MINISTÈRE
PUBLIC EN MATIÈRE DE POLITIQUE PÉNALE ET D'ACTION PUBLIQUE - (N° 845)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL14

présenté par
M. Le Bouillonnet, rapporteur

ARTICLE 3

A l'alinéa 2, substituer aux mots : « et du », les mots : « , précisées et, le cas échéant, adaptées par le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.